

PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE

La personne n'est ni sous tutelle, ni sous curatelle ou protection de justice.

ÉVALUATION PERSONNALISÉE

Au regard de l'évaluation personnalisée de la victime réalisée par nous, Gendarme Thibault BOULET, Agent de Police Judiciaire en résidence à GUENANGE 57310, aucune mesure particulière de protection ne nécessite d'être mise en oeuvre, à ce stade.

La personne entendue est informée qu'à tout moment de l'audition, une nouvelle évaluation et des mesures de protection pourront être décidées, à sa demande ou à notre initiative.

AUDITION

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Je me présente ce jour au bureau de votre unité afin de déposer plainte à l'encontre de Mr BECKER Patrick, Maire de KUNTZIG, pour des faits de **HARCELEMENT MORAL SANS INCAPACITÉ** commis entre le 01/10/2016 et ce jour ainsi que pour **ATTEINTE A L'INTIMITÉ DE LA VIE PRIVÉE PAR CAPATATION OU ENREGISTREMENT OU TRANSMISSION DES PAROLES D'UNE PERSONNE** commis le 01/10/2016 à la Mairie de KUNTZIG.

Question : Que pouvez-vous me dire concernant les faits ? --

Réponse : Je ne sais plus exactement si j'avais demandé un rendez-vous ou si c'était monsieur le maire. Avant nous avions un bon rapport avec les personnes (habitants ou élus), je suis le gros agriculteur de la commune de DISTROFF à ce jour.

L'entretien a eu lieu, dans le fond je ne connais plus les raisons de cet entretien. En tant que paysan, nous avons toujours discuté avec les élus et je suis arrivé en mairie pour discuter mais il y avait du monde.

Je pense que leurs intentions étaient présentes et d'habitude il y a une ou deux personnes mais ils étaient cinq. Mr BECKER me parlait du parc communale et j'ai proposé à Mr le Maire l'aménagement du foncier (chemin, ...), chose avec laquelle on discute souvent avec les maires.

La discussion a énormément discuté autour du parc communale, Mr le Maire a pleins de problèmes avec Mr HOMBOURGER René, il voulait m'entendre concernant cette affaire pour qu'il puisse se défendre au Tribunal.

Je travaille avec Mr HOMBOURGER (06/09/62/34/87), mon père a travaillé avec et je me suis toujours bien entendu avec lui, nous travaillons ensemble. Mr le Maire et Mr HOMBOURGER ne peuvent pas se voir depuis plusieurs années.

Il y a toute l'écoute qui a été retranscrit, que vous avez reçu avec le dossier de l'avocat, et je pense qu'avec les questions qu'on m'a posé je pense que c'était un interrogatoire. Nous avons discuté pendant 01 heure 30 minutes mais je n'étais pas au courant de cet enregistrement.

Au bout de 01 heure 30 minutes de discussion, l'entretien s'est terminée et je ne suis pas parti de manière énervée ou quoi que ce soit. Je suis parti en direction de mon exploitation et il n'y avait aucun souci particulier, nous avons discuté sur plein de sujets concernant la commune, parc communale et l'exploitation de certains terrains.

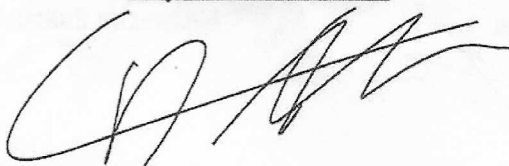
Vu que nous travaillons intelligemment sur la commune, j'entretenais les faussées et les chemins de la commune sans demander d'argent. C'est normal car nous exploitons les différents champs de la commune de KUNTZIG.

Le temps passe, Didier LEFEVRE se présente à moi le 23/05/2017 et m'informe que j'ai été enregistré suite à mon entretien avec Mr le Maire (BECKER Patrick). Dans la foulée, j'appelle Mr le Maire et je lui dis ce que je pense.

Le 26 mai 2017, je croise Mr BECKER (Maire) dans la rue et je lui ai demandé ce qu'il comptait faire de l'enregistrement, je n'ai pas obtenu de réponse concernant l'enregistrement. Je lui ai parlé des gens du voyage qui s'étaient installés auparavant car il est responsable, il est responsable des gens du voyage dans le secteur de la communauté de communes « Porte de France ».

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire



Après notre discussion entre son incapacité à gérer les gens du voyage et l'enregistrement émit sans me prévenir, les rapports entre ce dernier et moi ne sont plus possible.

J'étais associé avec Mr GROSSE Jean-Paul sur la commune de KUNTZIG, il est aujourd'hui retraité mais auparavant agriculteur sur la même commune. Avec l'entreprise que j'avais avec Jean-Paul, nous exploitons des terrains communaux et ces mêmes terrains ont été repris car le bail n'est pas transmissible.

Les terrains ont été rendus à la commune car cette dernière m'a demandé de les rendre. Je suis exploitant bio et j'exploitais ces terrains par rapport à mon exploitation. Lorsque les communes reprennent les terrains, ils doivent être distribués par la suite.

Lors de la reprise des terrains, Mr le Maire n'a pas fait d'offre de reprise et a reparti les terrains à son bon vouloir parce que les terrains engageant bio, nous pouvons être prioritaires et pour ne pas gêner tous ça nous aurait pu reprendre les terrains.

Monsieur le Maire a fait en sorte de ne pas m'informer de la reprise des terrains et les a ensuite distribués à ses proches. La reprise a impacté mon exploitation car j'ai perdu 14 hectares de parcelles (parc communale redonné à Mr BRAUER qui m'a fourni une attestation en date du 09/05/2016).

Les attestations sont demandées par Mr le Maire afin que ce dernier se défende devant le Tribunal, toutes les attestations sont à l'encontre HOMBOURGER afin que ce dernier perde l'affaire qui est présente devant le Tribunal.

Un autre terrain est redonné à Mr BRAUER et le dernier terrain a été donné au frère d'une dame présente lors de l'entretien du 01/10/2016, il s'agit de Mme MARTINY Marie-Claire qui est la sœur de Mr MULLER Christophe, exploitant sur la commune de KUNTZIG.

Il y a quand même un terrain que nous avons gardé mais qui est malheureusement improductif et que personne ne veut. On m'a empêché de faucher lorsque je voulais l'exploiter, il s'agit LEFEVRE Didier car ce dernier m'informe qu'il y a des chevreuils et que je dois m'abstenir de faucher ici.

Plusieurs gens du voyage sont passés sur les communes de BASSE-HAM et YUTZ, je ne pense pas avoir menacé Mr le Maire mais je lui ai dit les vérités en face. Quand je suis venu faire ma déposition dans vos locaux, je lui ai dit que je ne me souvenais plus les propos que j'avais tenus mais que c'était un peu exagéré.

Mon ancien associé et moi-même avons été remis en place suite à plusieurs travaux effectués sur la commune, Mr GROSSE entretenait les chemins/fausses/accès de la commune depuis 40 ans et depuis que nous sommes associés, nous avons sans arrêt des rappels de la commune que nous ne devons pas nous occuper de ces chemins. Nous ne pouvons pas travailler de manière paisible.

Nous avons une exploitation avec des vaches et Mr LEFEVRE Didier nous a dit lors d'une discussion calme, mais qui ne supporte pas les paysans, nous affirme savoir comment tuer des vaches. À savoir que j'ai déjà des vaches qui ont été tuées sur la commune sans explications.

Lorsque Mr LEFEVRE voit un de nos véhicules agricoles, ce dernier se colle au milieu de la route afin que nous ne puissions pas circuler et nous empêche donc travailler.

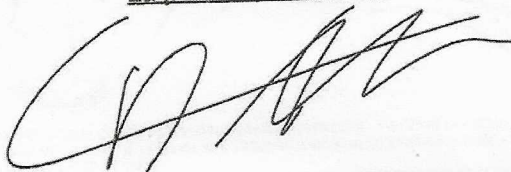
Ils ont fait des travaux afin d'installer des panneaux concernant l'entrée de la ville, ils ont installé des panneaux juste devant l'entrée de notre parcelle et je pense que cela est fait exprès car ailleurs, ils ont déplacé le panneau lors de la construction.

Aujourd'hui cela nous fait extrêmement chier et ils le savent très bien, s'ils le décalaient de 10 mètres cela aurait été très bien pour la bonne entente. Je n'ai pas l'habitude de me plaindre et je pense en avoir assez dit.

La dernière fois, j'ai été convoqué suite à une plainte de Mr le Maire concernant la terre sur la route suite à nos travaux de dépôt de fumier sur un terrain de la commune de KUNTZIG. Le chantier a été renouvelé 03 fois, dans des conditions humides, je ne me permets plus de rouler sur la commune de KUNTZIG suite à ces travaux.

La dernière fois nous avons surement salis la route, je ne sais pas à quelle intensité la route pouvait être sale, j'ai des employés donc je ne suis pas partout. J'ai su plus tard qu'une voiture a été faussée, je l'ai su par ragot et j'ai eu la bonne surprise de recevoir un jour un avis de sommes à payer de 435 euros suite à la remise en état de la chaussée (je n'ai aucune information sur la provenance de la lettre sauf le nom de Mr le Maire).

La personne entendue



L'Agent de Police Judiciaire



Je me suis retrouvé chez vous suite à un dépôt de plainte car j'ai mit de la terre sur la route. Je ne sais pas si je dois aller chez le médecin pour dire ça mais j'ai quand même fait des photos et des empreintes car j'ai mis de la terre sur la route.

J'ai vu avec mon assurance si je devais payer la somme à la mairie, ces derniers ont envoyé un message et ont reçu un courrier de la mairie en informant de ma responsabilité suite à un accident, mais je ne fais aucun constat avec la personne accidentée.

Je ne peux plus exploiter mes terrains sainement sur la commune de KUNTZIG, je ne sais plus quoi faire pour travailler sur les terrains de la même commune, c'est pour ça que je me suis présenté ce jour au bureau de votre unité.

Question : Avez-vous des documents concernant les différents faits mentionnés ci-dessus ? --

Réponse : Oui, je vous fournis ça et vous pouvez les exploiter pour votre procédure.

Question : Quels sont les rapports que vous avez avec le Maire de KUNTZIG à ce jour ? --

Réponse : On peut se dire bonjour mais je ne parle plus avec des gens qui sont aussi mauvais. On ne parle plus du tout, depuis la plainte déposée pour la boue nos rapports sont conflictuels. Je pense qu'il s'amuse avec moi et je vois dans la vie de tous les jours qu'il essaie de me mettre des bâtons dans les roues et je n'ai pas que ça à faire.

Il autorise un autre agriculteur à fermer un chemin communal alors que j'ai une exploitation et mes cultures sont en périls. Je ne peux plus rien faire car je ne peux pas laisser de la boue sur la route, ramener mon fumier, etc. Je commence à perdre patience car cela impacte mon exploitation au niveau financier et au niveau de l'organisation. Je ne souhaitais pas à en arriver jusque-là.

Question : Souhaitez-vous voir un médecin concernant les faits de HARCÈLEMENT MORAL ? --

Réponse : Oui, tant qu'à faire allons-y.

Question : Avez-vous été informé lors de votre entrée dans la mairie que l'entretien serait enregistré par Mr le Maire ? --

Réponse : Non pas du tout.

Question : Pouvez-vous me décrire le comportement de Mr le Maire suite à aux incidents avec vous ? --

Réponse : Il essaie de me faire payer quelques choses, il est pas capable de m'appeler pour me dire qu'il y a de la terre sur la route mais il fait le choix de m'enfoncer en portant plainte et m'envoyant une facture. Il avait le choix mais il fait le choix de m'emmerder, il pouvait faire les choses correctement avant d'en arriver là.

Question : Avez-vous autre chose à rajouter suite à votre audition ? --

Réponse : Je ne pense pas, non.

Je souhaite déposer plainte à l'encontre de Mr le Maire pour les faits cités ci-dessus et reconnais avoir reçu l'attestation de dépôt de plainte.

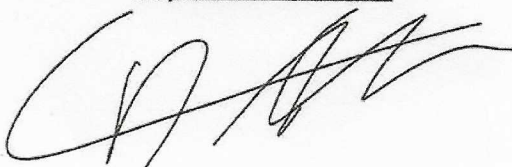
Suite à ma demande, je reconnais recevoir copie de mon audition conformément aux dispositions de l'article 15-3 du Code de Procédure Pénale.

Je reconnais avoir été informé de mon droit à indemnisation et de ma possibilité de saisir un service ou une association d'aide aux victimes.

Je suis avisé que j'ai la possibilité de demander des dommages et intérêts en me constituant partie civile dès maintenant, conformément aux dispositions de l'article 420-1 du C.P.P.

Je prends note qu'il m'est possible d'obtenir gratuitement toute information nécessaire pour l'exercice de mes droits auprès de l'association d'aide aux victimes suivante : Association d'aide aux victimes - ATAV Quai Marchal 57100 THIONVILLE

La personne entendue



L'Agent de Police Judiciaire

